



Les travaux de déploiement du réseau public de fibre optique démarrent sur notre commune

Piloté par le Syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des intercommunalités du territoire notamment votre Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, avec le soutien de l'État et de l'Europe (FEDER), le grand projet public de déploiement de la fibre optique se poursuit.

Les travaux de déploiement de la fibre optique viennent de démarrer sur notre commune. Ils permettront au terme de ce déploiement à environ 500 foyers ou locaux d'activités de bénéficier des services Très Haut Débit sur fibre optique.

LES TRAVAUX DANS LE DETAIL

Pendant cette phase de travaux de 6 à 9 mois environ, le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies & Services, en charge du déploiement sur notre commune, va réaliser plusieurs opérations :

- > des travaux de génie-civil : réhausses de chambres, réparation de réseaux souterrains cassés, consolidation et remplacement de poteaux des réseaux électriques et téléphoniques, création de tranchées pour poser de nouveaux fourreaux lorsque c'est nécessaire ;
- > des travaux de câblage : déploiement des câbles de fibre optique en aérien sur les poteaux et en souterrain dans les fourreaux ;
- > la réalisation des branchements optiques (soudure des câbles) dans les boitiers et locaux techniques du réseau, construits préalablement.

Pour des raisons d'ordre réglementaire, le périmètre de déploiement se fait par zone distincte d'environ 400 lignes. Chaque zone avance à son rythme en fonction des aléas rencontrés. La fin des travaux et la commercialisation pour chaque zone peut donc être échelonnée dans le temps.

ET ENSUITE...

Une fois le réseau intégralement déployé, le Syndicat ADN procède à la réception du réseau. Il s'agira de vérifier par des contrôles terrains et contrôles documentaires la bonne exécution des travaux, la qualité et la performance des infrastructures construites. Cette étape dure au minimum 2 à 3 mois et peut se prolonger en fonction des reprises à réaliser par l'entreprise travaux.

Lorsque tout est conforme, les données du réseau sont transmises à ADTIM FTTH, (exploitant du réseau). ADTIM FTTH commercialise le réseau auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ces derniers installent leurs équipements dans les locaux techniques et peuvent ensuite proposer leurs offres aux futurs abonnés. Cette étape dure 3 mois.

UN PROJET PORTÉ PAR VOS COLLECTIVITÉS



















A l'ouverture commerciale, les foyers éligibles pourront souscrire une offre fibre auprès d'un des 9 opérateurs FAI disponibles sur le réseau. Une prise terminale optique sera installée à votre domicile pour vous apporter la fibre.

Les habitants pourront tester leur adresse postale sur l'outil d'éligibilité pour savoir s'ils sont concernés par le périmètre en cours de travaux et s'inscrire pour être informés de leur date d'ouverture commerciale : https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite

Plus d'information sur : <u>www.ardechedromenumerique.fr</u>

LES AVANTAGES DE LA FIBRE ?

La fibre permet de profiter d'offres TV, Internet, téléphonie ultra performante, avec des débits stables, à partir de 100 Mbit/seconde, voire plus de 1 Gbit/seconde selon l'abonnement soit 1000 Mbit/seconde, contre moins de 30 Mbit/seconde pour l'ADSL.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ D'ADN SUR LES RESEAUX SOCIAUX

- <u>@adn0726</u>
- f https://www.facebook.com/ardechedromenumerique
- @adn0726
- https://www.youtube.com/channel/UC_JEzlOl9ISGkaHoWzOtFsg

POUR TOUTE QUESTIONS, LES HABITANTS PEUVENT:

Consulter la Foire aux Questions d'ADN : https://www.ardechedromenumerique.fr/faq

Contacter la hotline d'ADTIM FTTH



DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 20H



















